

VENIR AU RÉPIT



IME RENÉ BONNEFOND

111 Les haut de Gris
87220 EYJEAUX



CONTACT

05 55 09 62 08
contact.droitaurepit@lespep87-24.fr



HORAIRES

Du lundi au dimanche
de 9h00 à 17h00

PÉRIODE DE FERMETURE

Semaine de Noël / 1^{er} janvier

OÙ NOUS TROUVER



LES PEP 87-24

L'Association Territoriale des PEP 87-24 (**Pupilles de l'Enseignement Public de la Haute-Vienne et de la Dordogne**) est une association laïque offrant à tous, enfants et adultes, l'accès aux soins, à l'éducation, aux loisirs, à la culture, à l'insertion professionnelle et à la citoyenneté. Elle est un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire du territoire.

Les établissements et services des PEP 87-24 :

ACTIVITÉS MÉDICO-SOCIALES ADULTES

- EANM Jeanne Chauveau

ACTIVITÉS MÉDICO-SOCIALES ENFANTS

- CMPP de Limoges et de Saint-Junien
- CAMSP
- PCO TND 0-12
- SESSAD Francis Lormier
- IME René Bonnefond

ACTIVITÉS PROTECTION DE L'ENFANCE

- MECS de Bione

ACTIVITÉS PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ

- 8 crèches
- Espace Familles

ACTIVITÉS OFFRE RESSOURCE

- SAPADHE 87, SAPADHE 24
- Pôle de Ressource et d'Appui Handicap
- Pôle d'appui à la scolarité de Bellac
- Pôle Ressource pour les enfants avec TND



LES PEP 87-24

DISPOSITIF DE DROIT AU RÉPIT

À destination des jeunes en situation de handicap et leurs proches aidants



SOLIDARITÉ / ÉGALITÉ / CITOYENNETÉ / LAÏCITÉ

www.lespep87-24.fr

À QUI S'ADRESSE LE DISPOSITIF ?

Dispositif à destination des **moins de 25 ans** domiciliés en Haute-Vienne, **présentant un handicap reconnu** par une notification **CDAPH** en établissement ou service médico-social, pour lesquels il **répond aux besoins suivants** :

- Une prise de distance avec leur environnement habituel (*famille, structure d'accueil, lieu de scolarisation*).
- Répit sur des temps courts (*journée*) ou plus long pour familles, proches aidants, assistants familiaux...
- Des temps d'apaisement ou de ressourcement en dehors des périodes de scolarisation.



ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

Elle est composée de :

- 1 chef(fe) de service ;
- 1 éducateur(trice) spécialisé(e) ;
- 1 moniteur(trice) éducateur(trice)
- 1 accompagnant(e) éducatif(ve) et social(e)

Chaque professionnel du service est formé selon **les approches recommandées** par la Haute Autorité de Santé.



TRANSPORT ET FINANCEMENT



Les transports allers-retours sont à la charge des familles ou des établissements sollicitant le dispositif.



Le financement du dispositif est assuré via la dotation accordée à l'établissement par l'ARS. Aucun reste à charge n'est demandé aux bénéficiaires.



MODALITÉS D'ACCUEIL

En journée ou demi-journée, en semaine **et / ou** en week-end, **y compris** pendant les congés scolaires dans **la limite de 30 jours** par an sous formes modulaires et souples proposant **des activités et des actions** d'accompagnement diversifiées.

En complément, des actions en direction des familles ou des aidants pourront être envisagées :

- Accueil sur site
- Relayage au domicile ou guidance parentale

PROCÉDURE D'ADMISSION

La demande émane de la famille ou de l'établissement via **un formulaire de saisie** transmis par mail ou échange téléphonique.

Ce formulaire **précise le motif** de la sollicitation, la nature du besoin en terme de durée **et de modalités d'accueil**, ainsi que la période souhaitée. À réception du formulaire complété, **le dispositif droit au répit** reprend contact pour envisager **les modalités concrètes** et proposer **un rendez-vous** à domicile ou au sein de l'établissement afin de prendre connaissance **des besoins de l'enfant ou du jeune** ainsi que de ses **habitudes de vie**.

Dans les jours précédents **l'admission effective**, ou au moment même de l'admission, **un document individuel** d'accompagnement est signé **par les différentes parties**.